

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Septembre 1873.

## Bulletin politique.

L'Assemblée nationale fait un appel pressant à tous les conservateurs, afin que chacun travaille, dans la mesure de ses forces et de son influence, à la bonne et prompt solution du problème qui doit prochainement décider de l'avenir du pays. Nous souhaitons vivement qu'aucun Français ne reste indifférent dans une aussi grave question. Aujourd'hui elle est bien posée.

Il nous appartient de la maintenir sur le terrain de la monarchie, qui est son vrai terrain, et de ne pas permettre, par notre mollesse, qu'elle devie du côté de la République.

« L'heure solennelle d'une lutte décisive pour la fortune de la France sonnera prochainement. Quand la destinée d'un pays est engagée tout entière, regarder faire, c'est le péril, — agir, c'est le salut ; — s'abstenir, serait un crime de lèse-patrie.

» Trois partis sont en présence.

» Le parti national, dont l'imposante majorité grandit dans nos provinces, réclame la monarchie comme l'unique garantie de notre prospérité intérieure et de notre légitime influence dans les conseils de l'Europe.

» Le parti radical, aveuglé jusqu'au point de ne pas voir qu'il fait contre nous le jeu de l'étranger, prétend nous enchaîner sous les fourches caudines de la République, dans l'humiliation de nos désastres, dont il est l'auteur, et dans l'abîme de ses doctrines anti-sociales.

» Le parti des hésitants, des tièdes et des trembleurs se condamne à former par sa coupable inertie l'appoint du parti radical qui le dévorera le lendemain de son triomphe.

» Par conséquent, il est de suprême nécessité que, dès ce moment, il n'y ait pas plus d'indécis et de tièdes hors de l'Assemblée que dans l'Assemblée ; — que tout citoyen qui croit le maintien de la République funeste aux intérêts généraux et privés du pays ; que tout Français qui regarde la monarchie comme étant la seule institution capable de conjurer le retour de terribles catastrophes, affirme hautement ses convictions, en donnant son appui moral et, au besoin, matériel, à la représentation nationale et à son gouvernement.

Le Figaro accentue cet appel, et en explique la nécessité par des raisons de force majeure, auxquelles il sera difficile à tout homme de bon sens de résister :

« Aujourd'hui, il s'agit de changer d'attitude ; il faut se montrer, il faut que chacun arbore résolument sa cocarde radicale ou sa cocarde française ; il faut se compter dans le pays et dans l'Assemblée.

» Pour qu'il n'y ait ni tièdisme ni hésitation dans cet élan auquel les citoyens honnêtes se sentent entraînés, il faut qu'il n'y ait ni tièdisme, ni hésitation dans l'Assemblée. Que tous les monarchistes passent à droite, que tous les républicains et révolutionnaires passent à gauche.

» Si, comme tous les symptômes observés le font espérer, c'est la Monarchie qui sort victorieuse de cette lutte, — et il faut que ce

soit, — on sait en quelles mains honnêtes et loyales la France sera remise. Témoin l'immense retentissement qu'a eu partout, et dans le monde financier surtout, la lettre de M<sup>r</sup> le comte de Chambord que nous avons publiée.

» Si, par un malheur que tous nos malheurs précédents rendraient plus grand encore, la République triomphait, n'oublions pas un seul instant que le pays est voué à toutes les catastrophes : c'est l'Assemblée dissoute violemment, c'est le maréchal de Mac-Mahon renversé, c'est une dictature monstrueuse en perspective. Il n'y a plus de distinction subtile à faire, et plus la moindre illusion à conserver : Thiers, Gambetta, Challemel-Lacour, c'est tout un.

» Avec Thiers noyé dans le radicalisme et qui a oublié sa soi-disant République conservatrice ; avec Gambetta, avec Challemel-Lacour, c'est le retour de Vermersch, de Félix Pyat, de tous les gredins, c'est l'avènement inévitable de la Commune, c'est le réarmement de la garde nationale, c'est le rappel dans la rue, c'est la guerre civile, c'est le travail suspendu, l'industrie, le commerce arrêtés, c'est la ruine générale, et sans doute aussi une nouvelle invasion.

» Réfléchissez, députés hésitants ; votre retour tardif et vos regrets seraient impuissants à empêcher le mal. Passez donc à droite, franchement, résolument, pendant qu'il en est temps.

» Réfléchissez, bourgeois, travailleurs de toutes les conditions, industriels, commerçants, et vous aussi paysans. — Passez à droite, et ne vous laissez pas mettre le pied sur la nuque par ceux qui vous trompent et vous exploitent. »

## Chronique générale.

On lit dans le Monde :

Nous recevons d'Allemagne des informations de la plus haute importance. Celui qui nous les transmet est parfaitement renseigné. Il ne peut contenir son indignation à la vue des menées perfides du chancelier allemand, et il nous supplie de faire connaître à la France les dangers qui la menacent :

« L'Allemagne, nous écrit-on, fait d'énormes préparatifs de guerre, et les poursuit avec une ardeur que rien ne saurait ralentir.

» On affirme dans les cercles politiques que l'Italie est chargée, comme en 1866, de trouver à tout prix UN CASUS BELLI ; mais non plus cette fois contre l'Autriche, mais contre la France. Ce casus trouvé, l'Italie, quoi qu'elle n'ait ni armée ni marine, doit déclarer la guerre, dans laquelle elle sera immédiatement et effectivement soutenue par sa puissante alliée. Cette guerre, sur l'issue heureuse de laquelle l'Allemagne n'a pas le moindre doute, vaudrait à l'Italie la repossession de la Savoie et de Nice, et à l'Allemagne l'annexion de la Franche-Comté, de la Lorraine française et de la Champagne.

» L'Allemagne, devenue ainsi maîtresse de l'Europe, reconstituerait l'empire de Charles-Quint par la prise de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse. On prépare dès à présent dans ces Etats les voies à l'annexion allemande par les loges maçonniques, agissant sur l'esprit des populations, aux yeux desquelles on fait miroiter une quantité d'avantages qu'elles retireraient de

leur adjonction à un aussi vaste empire libéral. Depuis quinze jours, le chancelier a lâché une volée d'espions sur la France, la Belgique, la Hollande et la Suisse. On en évalue le nombre à plusieurs milliers. Ces espions rendent chaque jour compte de leurs observations.

» Qu'on sache bien en France que tous les correspondants de la presse officielle allemande qui sont à Paris, à Lyon et ailleurs, ne sont autre chose que des espions qui devraient être surveillés de jour et de nuit. Tous ces hommes sont patronnés par les loges maçonniques françaises, qui reçoivent le mot d'ordre des grands chefs occultes et les exécutent.

» Un grand nombre de ces espions sont munis de papiers provenant des consulats russe, américain, anglais et suisse. Au moyen de ces papiers ils se font appuyer par les ambassades, s'y font même passer pour Russes, Anglais, Américains ou Suisses, quand au fond ils ne sont que de vrais Allemands. La police française doit les démasquer en exigeant les actes de naissance. Il serait à souhaiter que le gouvernement français ne se fit aucune illusion. Son ambassadeur italien n'est pas à la hauteur de sa mission.

» Nous pourrions ajouter autre chose, mais nous nous en abstenons. Que la France remplace M. Fournier aussitôt. Quant à M. de Gontaut-Biron, on s'en défie à Berlin et on fait l'impossible pour qu'il n'apprenne rien. La France doit se hâter de sortir au plus vite du provisoire.

» Qu'elle emploie incontinent tous ses moyens et toutes ses ressources à préparer ses armées, à produire un matériel de guerre formidable et à se pourvoir de munitions, car le danger est proche.

» Nous ajouterons en note qu'aussi longtemps qu'il y aura des étrangers (des maçons allemands) dans les provinces espagnoles occupées par les armées de Don Carlos, toutes les opérations et tous les plans des généraux du roi Charles VII seront livrés aux révolutionnaires. M. de Bismark a un millier d'espions dans les camps des royalistes espagnols. »

Voilà les informations que nous avons reçues ; nous les signalons au gouvernement et à la presse conservatrice. Il importe que l'on surveille les espions du chancelier allemand et qu'on les expulse à mesure qu'on les trouve. Nous savons par expérience le mal qu'ils nous ont fait. Il ne s'agit pas de s'endormir dans une coupable sécurité quand nos ennemis épient toutes nos démarches et nous tendent mille pièges pour nous surprendre. Nous reviendrons sur les causes de cette haine vouée à la France par la Révolution, et nous dirons après-demain comment nos radicaux sont les complices de M. de Bismark pour l'anéantissement de la patrie. En attendant, nous crions de toutes nos forces : Sentinelles, veillez et prenez garde à vous ! — Paul Morel.

Nous ne prenons pas la responsabilité de tous les détails de la grave communication qu'on vient de lire ; mais nous avons cru de notre devoir de la reproduire avec les réflexions dont notre confrère l'accompagne. Ce n'est pas la première fois que nous parlons des projets allemands. Plusieurs données qui nous sont parvenues sont fort analogues à celles que le Monde a, de son côté, recueillies.

Le dernier conseil des ministres s'est tenu

samedi, comme à l'ordinaire, à la présidence.

Commencé à neuf heures, il s'est terminé à onze heures et demie. Il a été question, croyons-nous, de l'attitude que prendrait le gouvernement si la commission de permanence venait à demander la réunion immédiate de l'Assemblée.

Rien ne fait d'ailleurs présager que la commission se prononce dans ce sens.

\* \*

Il est question, depuis plusieurs jours, d'une visite faite par plusieurs individus chez différents armuriers de Paris, se disant envoyés par l'autorité militaire pour connaître quelles sont en ce moment les armes et les provisions de poudre ou de munitions de guerre qu'ils ont à leur disposition.

L'autorité militaire n'a délégué à personne le droit de faire ces visites, et l'on nous annonce qu'une enquête est commencée.

\* \*

On a beaucoup remarqué un récent article du Bien public assez favorable à l'alliance républico-bonapartiste et dont l'apparition a coïncidé avec la rentrée de M. Thiers à Paris. Quelques lignes du Moniteur universel jettent certaine lumière sur ces compromissions scandaleuses.

Notre confrère constate, en effet, qu'un rapprochement très-imprévu s'est produit, il y a quelques semaines, entre M. Thiers et un membre de la famille napoléonienne qui n'est pas le prince Napoléon.

Est-ce que M. Thiers serait aussi un des suppôts de la funeste alliance ?

\* \*

La lettre suivante circule depuis plusieurs jours dans Paris et se couvre de signatures. Elle est adressée à M. l'amiral Saisset :

« Monsieur le député,

» Nous sommes au nombre des électeurs qui ont voté pour vous le 8 février. Nous vous avons nommé pour siéger à la gauche, et pour voter avec la gauche. C'est aussi ce que vous avez fait pendant les premiers mois. Ensuite, vous êtes allé vous asseoir à droite, et vous votez constamment avec la droite.

» Nous ne vous en faisons pas un reproche. Nous comprenons qu'on puisse changer d'avis et de parti. Vous avez usé de votre liberté et de votre droit.

» Mais vous devez comprendre aussi, monsieur le député, que nous qui vous avons nommé, nous n'avons plus de représentation, et que nous fournissons une voix à nos adversaires : ce qui est contre le bon sens et la justice, et ce qui est certainement contre votre honneur.

» Si vous êtes, monsieur le député, un galant homme, comme nous persistons à le croire, nous comptons sur votre démission immédiate.

» Nous avons l'honneur d'être, etc. »  
(Suivent les signatures.)

\* \*

D'après nos renseignements particuliers, un grand nombre de députés de la gauche et du centre gauche se sont réunis samedi soir, et ont pris d'importantes résolutions : dans la lutte parlementaire qui se prépare, les républicains ne seront pas surpris.

La question d'une alliance électorale, offerte à tous ceux qui voteront contre la monarchie, a été discutée et favorablement ac-

cueillie. Pour sortir de ce provisoire qui nous ruine et nous énerve, il faut fonder une République largement ouverte à tous, où tous les Français, sans distinction de passé et de parti, soient sûrs de trouver accès.

On est tombé d'accord aussi pour engager les électeurs républicains des départements à interpellier les députés douteux avant le retour de l'Assemblée, et à les mettre en demeure de se prononcer ouvertement entre la République et la Monarchie.

(Opinion nationale.)

\*  
\*\*

Les préfets du Rhône, de l'Ain, des Côtes-du-Nord, de la Nièvre, de la Vienne, de la Sarthe, de la Haute-Vienne et des Deux-Sèvres, viennent d'interdire la vente sur la voie publique du journal le *Siècle*.

\*  
\*\*

Nous empruntons à une correspondance du *Courrier de Bruxelles* les détails suivants sur l'histoire du pacte d'alliance proposé au parti bonapartiste par les radicaux de l'*Avenir national* et accepté par le prince Napoléon; ils montrent que la proposition, au lieu d'être inattendue, comme le dit la lettre du « César déclassé », avait été concertée entre lui et M. Portalis :

« Huit jours environ avant que le manifeste du prince Jérôme Napoléon parût, un ami du prince, ancien ministre de l'empire, est venu lui-même dans une réunion du comité bonapartiste, présidée par M. Rouher, proposer le pacte d'alliance comme une mesure politique nécessaire en face des menées des légitimistes, qui, disait-il, avaient trahi leurs alliés du 24 mai et confisqué le triomphe du parti conservateur sur M. Thiers au profit de la monarchie. Ces avances ont été repoussées par les principaux membres du comité, par M. Rouher d'abord, qui s'est élevé contre l'idée d'une pareille alliance, puis par M. le duc de Padoue, M. de Wagram, etc.

Le délégué du prince Napoléon insista en annonçant la résolution du prince de se prononcer publiquement dans le sens d'un pacte entre la démocratie et l'impérialisme. Les choses en restèrent là; mais huit jours après parut dans l'*Avenir national*, en réponse à la lettre de M. Portalis, le manifeste de Jérôme Napoléon.

Celui-ci, que la démarche de son ami auprès du comité n'avait pas rebuté, voulut faire insérer son *factum* dans l'*Ordre*, journal bonapartiste; il le fit porter aux bureaux du journal par un de ses secrétaires, M. Adelon, ancien secrétaire de M. Emile Ollivier.

Le conseil de rédaction de l'*Ordre* refusa l'insertion du document sans l'autorisation préalable de M. Rouher, et l'on envoya immédiatement quelqu'un à Cercey, où il se trouvait en villégiature; le messenger rapporta; écrite de la main de M. Rouher, la note de désaveu qui a paru dans l'*Ordre*.

\*  
\*\*

M. le général Trochu publie ou va publier (nous n'avons pas vu encore la chose au moment où nous écrivons) un nouveau travail qu'il adresse aux membres de l'Assemblée nationale, et spécialement aux rapporteurs de la commission d'enquête politique, MM. Saint-Marc Girardin, Chaper et de Rainneville. L'ouvrage de M. Trochu est intitulé : *Pour la Vérité et pour la Justice*.

Le meilleur plaidoyer de M. Trochu pour lui-même serait son silence. Quand se décidera-t-il à le comprendre? Alors seulement, l'opinion publique pourrait être disposée à l'indulgence envers cette figure singulière, pleine de contradictions, faite de lumière et d'ombre, drapée dans de grandes phrases, sincère peut-être, car nous croyons que la première dupe du général Trochu, c'est lui-même.

Depuis le retour de l'ex-président de la République, c'est chez lui une interminable procession.

Voulez-vous des nouvelles du « général » La Cécilia?

La Cécilia est en ce moment à Liverpool, arrivant d'Amérique; d'où, paraît-il, il a été obligé de partir précipitamment, à la suite de petits démêlés avec la justice des Etats-Unis.

La Cécilia est accompagné de sa femme, magnifique personne auprès de laquelle il

a tout-à-fait l'air d'un singe en rupture de ménagerie.

## AFFAIRE BAZAINE.

Les travaux d'aménagements ayant été terminés samedi, le duc d'Aumale s'est installé dès le jour même à Trianon.

Les généraux Ducrot, d'Aurelle de Paladines sont arrivés dimanche à Paris, pour assister à l'ouverture du procès Bazaine.

Un commissaire-adjoint va être placé, dit *Paris-Journal*, auprès de M. le général Pourcet, qui est extrêmement fatigué et ne pourra certainement pas remplir ses fonctions pendant tout le temps des débats.

La note suivante est adressée officieusement aux journaux :

« On doit rappeler aux journaux, à l'occasion de l'ouverture du procès de M. le maréchal Bazaine, la disposition de la loi du 27 juillet 1849, article 10, ainsi conçue :

« Il est interdit de publier les actes d'accusation et aucun acte de procédure criminelle, avant qu'ils aient été lus en séance publique, sous peine d'une amende de 100 à 2,000 francs. »

En vertu de cette disposition, les journaux ne pourront, sans tomber sous le coup de la loi, publier chaque jour que la partie de l'acte d'accusation qui aura été lue à l'audience. »

Nous trouvons très-juste qu'on applique la loi; mais nous demandons qu'on l'applique à tout le monde, et que les journaux étrangers, belges, suisses ou autres, n'aient pas le privilège d'entrer en France et d'y circuler avec des documents qu'il est interdit aux journaux français de donner.

## L'INTERNATIONALE.

M. Bakounine, qui a été un des principaux chefs de l'Internationale, et dont la politique a été la destruction de la société, l'abolition de toute religion et la division des propriétés des riches entre les communistes, ayant été abreuvé d'insultes par ses coreligionnaires, vient, en désespéré, de donner sa démission de chef des internationalistes.

Dans une lettre qu'il a fait insérer dans le journal de Genève, il dit :

« Parmi mes ennemis les plus acharnés se trouve M. Marx, chef des communistes allemands. Ce juif m'a calomnié non-seulement dans ses discours, mais dans les brochures qu'il a publiées, et surtout à l'égard du congrès de La Haye. M. Marx est non-seulement un calomniateur, mais c'est un agent de la police. »

Les actes de M. Marx et d'autres membres du comité internationaliste m'ont tellement dégoûté que je suis résolu de quitter la vie politique et de rentrer dans la vie privée. J'en ai assez, j'ai maintenant plus de soixante ans, et j'ai passé la plus grande partie de ma vie à lutter contre la société actuelle. Que d'autres continuent la lutte, moi je suis fatigué! Dorénavant, je ne troublerai le repos de personne; que personne ne trouble le mien. »

## Nouvelles militaires.

On a tiré au sort, dans les bureaux du ministère de la guerre, les numéros des trois compagnies qu'on détachera de chaque bataillon pour la formation des régiments nouveaux. Ce sont les 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons.

Comme cette formation sera effectuée d'ici au 20 octobre, il est vraisemblable que la plupart des régiments qui doivent changer de garnison n'arriveront dans les emplacements désignés que du 20 octobre au 1<sup>er</sup> novembre.

Cependant certains mouvements de troupes sont déjà commencés. Le 36<sup>e</sup> est parti de Paris pour Caen.

La seule bouche à feu de campagne adoptée jusqu'ici, et encore ne l'est-elle qu'à titre provisoire, est le canon de 5 en bronze, à gargousse métallique,

de l'invention du colonel de Reffye, et expérimenté à Tarbes.

Il est construit d'après le type du canon de 7 auquel il est bien supérieur en justesse et en portée. On emploie de la poudre en rondelles comprimées.

Plusieurs batteries de 5 doivent être construites et mises en état de service.

Quant au canon de 7, il est très-probable qu'il entrera dans la composition des batteries de réserve de campagne.

Le rapport officiel de M. Riant, de la commission des marchés, constate qu'il existe actuellement 1,104 pièces de ce dernier calibre.

Le colonel de Reffye a également inventé un affût en fer qui offre de grands avantages. Les anciens affûts en bois du canon de 7 ne serviront plus.

A Bourges, à Calais et à Paris, les études se poursuivent et ne tarderont pas à conduire à l'adoption d'un modèle définitif qui, vraisemblablement, sera en acier.

Si ces études, qui sont avec raison tenues secrètes, n'avancent pas autant que l'on puisse le désirer, il ne faut pas s'en étonner, les commissions ne s'occupant pas seulement de la bouche à feu, mais de ses nombreux accessoires. La question se complique aussi du choix de la poudre.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le versement de la prestation à faire par les engagés conditionnels d'un an, fixée à 4,500 fr., par l'arrêté ministériel du 7 décembre 1873, devra être effectué d'ici au 18 octobre (terme de rigueur).

Dimanche, dès le matin, X..., garçon de café, était en gâté, et remplissait si mal ses fonctions que son patron dut le renvoyer.

Une place perdue, ce n'était pas cela qui pouvait tourmenter notre jeune fou. Il passa joyeusement le reste de sa journée et rêva pour le soir un projet à sensation. Rendons-lui justice, il réussit assez bien.

A 8 heures, il se rendit sur la cale du quai de Limoges, épia le moment d'être vu et se précipita à demi déshabillé dans la Loire. Il faisait presque sombre, la lune étant cachée derrière d'épais nuages; on le perdit promptement de vue. Cependant, quelques promeneurs du pont Cessart le virent passer sous la seconde arche; il se laissait aller au courant qui l'emmenait au large.

Le quai Saint-Nicolas se couvrit de spectateurs vivement impressionnés; quelques personnes cherchèrent des barques, d'autres se mirent à l'eau pour lui porter secours. On l'atteignit, en effet: notre héros reposait sur une grève couverte de quelques centimètres d'eau, et quand il lui fut offert de monter dans le bateau, il se remit tranquillement à la nage.

Rassurés sur son sort et pleins de confiance dans son savoir en natation, ceux qui s'étaient dévoués pour lui revinrent au rivage et contèrent l'aventure.

A 10 heures et demie, X... avait, paraît-il, le sang suffisamment rafraîchi; il revint à terre à son tour, et pria un passant de vouloir bien lui faire apporter des vêtements.

Mais dame Police veillait sur chaque rive de la Loire et l'invita à venir expliquer comment il avait trouvé le... bouillon. Dieu veuille que ce bain froid lui rende pleine raison, et qu'il ne lui prenne plus fantaisie de mettre tout un quartier en émoi et d'abuser des hommes de dévouement.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

A propos de faux en écriture privée, voici un triste événement arrivé vendredi à Angers.

Depuis cinq semaines environ, Pilorge, Auguste, âgé de 27 ans, manœuvre, faubourg Saint-Michel, fabriquait à son usage de faux bons de pain de 6 kilogrammes; une chiffonnière, sa maîtresse, qui demeurait avec lui, les faisait passer au préjudice de M. Rousseau, boulanger, rue Baudrière.

Pilorge faisait ses faux bons aux noms supposés de Carré, Poisson et Moulard; il les signait du nom de MM. Vallée et Pichon, entrepreneurs d'Angers, qui délivrent des bons de pain à leurs ouvriers.

Informée de ces faits, la police d'Angers arrêta vendredi matin la maîtresse de Pilorge, dans la boulangerie de M. Rousseau, au moment où elle voulait employer le quarante-cinquième faux bon de pain.

Le même jour, à trois heures, deux agents,

qui cherchaient Pilorge, l'aperçurent sur la place du Pélican, et le filèrent pour l'arrêter. Pilorge s'en aperçut, prit la fuite et s'engagea sur le champ de foire entre les deux douves du Port-Ayraut. Arrivé près de la Maine, se voyant pris, il se frappa de trois coups d'un couteau qu'il tenait à la main tout ouvert, et se lança dans la douve.

Retiré presque aussitôt par des marinières qui se trouvaient près de là, il succomba quelques instants après. Son cadavre a été transporté à l'amphithéâtre.

Pilorge avait déjà subi de nombreuses condamnations.

Un affreux accident vient d'arriver dans l'établissement des Petites-Sœurs des Pauvres de Laval.

Une sœur, qui était montée sur l'appui d'une fenêtre du second étage, pour faire glisser une jalousie, a perdu l'équilibre et est tombée sur le pavé de la cour. Elle s'est tuée sur le coup.

On annonce que ce n'est pas le 17<sup>e</sup> dragons qui doit remplacer à Angers le 11<sup>e</sup> cuirassiers, mais bien le 10<sup>e</sup> cuirassiers actuellement en garnison à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

L'arrivée du 10<sup>e</sup> cuirassiers et par conséquent le départ du 11<sup>e</sup> sont prochains.

## LA RÉCOLTE DU VIN.

Nous trouvons dans les journaux des départements les renseignements suivants sur les vendanges et sur les résultats probables que donnera cette année la récolte du vin :

Les travaux de la vendange sont activement menés dans tout le Midi. Le soleil, fort heureusement, s'est mis de la partie, et l'on travaille depuis huit jours avec un temps à souhait.

A Espalion, dans l'Aveyron, le raisin est mûr presque partout, et la récolte paraît devoir être assez abondante. Sous l'influence de la pluie, les grains ont considérablement grossi, et maintenant que le soleil est revenu, tout marche selon les désirs des vigneron.

Quant au grand vignoble du Bordelais, les informations prises dans le pays même sur le rendement de la récolte ne laissent pas que d'être contradictoires. En établissant une compensation entre le mauvais état des palluds et la bonne situation des côtes, nous croyons pouvoir affirmer que la récolte atteindra le tiers d'une année ordinaire.

Les vigneron comptent généralement sur une bonne qualité. On n'a jamais vu, paraît-il, les vignes envahies par autant de guêpes que cette année; il y en a des bandes innombrables. On en conclut que, pour les attirer ainsi, le raisin doit être d'une douceur exceptionnelle.

L'oïdium s'est fait gravement sentir cette année dans le Bordelais, et les vigneron qui ont mis de la négligence à souffrir leurs vignes ont éprouvé des pertes sensibles.

On a remarqué que l'oïdium s'est montré cette année plus tenace que d'habitude; il a fallu jusqu'à trois soufriages pour en avoir raison.

La vendange est entamée dans la Dordogne.

Dans les Charentes, on a aussi, sur quelques points, commencé à vendanger. Les dernières pluies ont activé la maturité et fait gonfler les raisins. La récolte sera supérieure à toutes les prévisions.

La Touraine, paraît-il, sera bien partagée cette année. Les vins rouges de Bourgueil, de Jougé, de Saint-Avertin, de Chinon, forment des ordinaires très-recherchés. Le Bourgueil est bouqueté comme les vins bourgeois du Bordelais; il a le mérite de se conserver longtemps.

Un pays voisin, le Blaisois, fera aussi une bonne vendange, en même temps qu'une partie de l'Orléanais.

Les nouvelles de la Champagne sont très-favorables. Le raisin a mûri dans d'excellentes conditions.

La vendange est commencée dans quelques villages de la Marne et dans les environs de Sézanne. Dans la montagne, la cueillette est fixée aux premiers jours de la semaine prochaine.

Le plus grand vignoble des environs de Paris, celui d'Argenteuil, est aussi dans de bonnes conditions. Le raisin a belle apparence et l'on compte commencer la vendange le 6 octobre.

En Bourgogne, on va se mettre incessamment à l'ouvrage, et dans huit jours on sera en pleines vendanges. Les vins de 1873 auront, dit-on, une qualité exceptionnelle. La quantité, malheureusement, fera défaut.

Dans le Beaujolais et sur les rives du Rhône, les vendanges donneront des résultats peu brillants par suite des effets de la gelée et de l'oidium.

Dans le haut Beaujolais et le haut Mâconnais, on s'attend à une récolte moyenne. Sur ces deux points, les vendanges sont à peine commencées.

Dans l'Ain, elles seront, paraît-il, bientôt terminées : les vigneronnes ne récolteront pas même assez de vin pour leur boisson ordinaire.

Dans la Loire, quelques coteaux, exposés au froid, ont été épargnés par les gelées du printemps et sont riches de raisins.

La Savoie est, dit-on, privilégiée; elle fera d'assez bonnes vendanges. Phénomène étrange, c'est le froid qui a rendu stériles les plaines, et c'est le froid qui a garanti les côtes; il s'explique par l'humidité des unes, par la sécheresse des autres, exposées aux vents.

## PROCÈS

DE

### M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1<sup>er</sup> Conseil de guerre, à Trianon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION  
DUC D'AUMAËLE.

Audience du 6 octobre.

Dès neuf heures du matin, la grande cour de Trianon était assiégée par une foule anxieuse de voir arriver les témoins. La consigne de la gendarmerie mobile écartait tous les curieux. Ce n'est que vers onze heures que l'ordre a été donné de laisser pénétrer les personnes munies de cartes. Aussitôt journalistes et témoins de se précipiter dans la grande cour. On se montre les témoins qui sont appelés à avoir une importance spéciale dans cette affaire, le colonel d'Andlau notamment.

Le duc d'Aumale, en grand costume de général de division, arrive vers dix heures et demie, avec un simple aide-de-camp; il se rend aussitôt dans l'appartement qui lui a été préparé; il ne tarde pas à être assailli de réclamations de toute nature : gens mal placés, billets réclamés et impitoyablement refusés, naturellement, car la salle est pleine, malgré la consciencieuse intervention des gendarmes, qui, pour ne pas faire de mécontents, s'efforcent de caser tout le monde jusque dans les moindres coins.

Les plus mécontents — et à juste titre — sont les journalistes parqués dans une tribune bien petite, sans dégagements, empêchés de bouger et ne pouvant que bien difficilement communiquer au dehors, ce qui leur est indispensable.

Cette organisation défectueuse ne va d'ailleurs pas tarder à s'améliorer, car les officiers attachés au conseil de guerre font les plus grands efforts pour lever les innombrables difficultés qui se présentent à chaque pas.

Dans la salle peu de personnes connues : on se réserve évidemment pour les séances futures qui offriront plus d'intérêt; parmi les plus empressés j'aperçois cependant la princesse Troubetskoi.

M<sup>e</sup> Lachaud arrive avec son fils vers midi moins le quart, il prend place au banc de la défense où il s'occupe à compulsé un formidable dossier. A côté de lui se trouve le colonel Villette, premier aide-de-camp du maréchal. Le colonel est chargé de faire au défenseur toutes les observations purement militaires qui, à cause même de leur nature, doivent forcément échapper à M<sup>e</sup> Lachaud.

En arrière de la salle des journalistes, à gauche, se trouve un balcon réservé au maréchal pour les suspensions d'audience.

Sur une grande table en arrière du Conseil — qui ne siège pas encore — plusieurs officiers d'état-major sont occupés à déplier de grandes cartes destinées à faciliter les débats.

Il ne paraît pas que les séances doivent commencer très-exactement, car à midi un quart le conseil ne siège pas encore.

A midi vingt minutes on annonce le conseil.

M. le président. — Faites entrer le maréchal.

Le conseil a pris place dans l'ordre suivant, à partir de la droite du président : MM. les généraux Guiot, suppléant; Martineau des Chenetz, Tripiet, La Motte-Rouge; duc d'Aumale, président; Princelet; Ressayre, suppléant; Lallemand, idem.; de Susleau de Malroy, idem.

On remarque qu'un siège est vacant; le général de Martimprey ne siège pas. Il est absent pour raison de santé, dit-on.

Le maréchal est introduit :

M. le président. — Asseyez-vous.

Le maréchal est en grand uniforme et porte le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

M. le président. — Greffier, donnez lecture de l'ordre de mise en jugement et des ordres qui ont formé la composition du conseil.

Il résulte de ces pièces que le conseil de guerre reste formé, comme nous l'avons indiqué. Toutefois, M. le général de Martimprey est excusé et remplacé, comme juge, par le juge suppléant général Ressayre.

Comme substitut du commissaire du gouvernement, ce n'est plus le général Boissonnet, mais le général de Colomb, qui remplit ces fonctions.

L'ordre de renvoi devant le conseil de guerre par le ministre de la guerre et de mise en jugement par le général Ladmiraull porte qu'il y a présomption suffisante contre le maréchal Bazaine :

1<sup>o</sup> D'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur ;

2<sup>o</sup> D'avoir, comme commandant en chef de l'armée devant Metz, signé en rase campagne une capitulation qui a eu pour résultat de faire poser les armes à ses troupes ;

3<sup>o</sup> De n'avoir pas fait, avant de traiter, verbalement et par écrit, tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur ;

Crimes prévus par les articles 209 et 210 du Code de justice militaire, ainsi conçus :

Article 209. — Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout gouverneur ou commandant qui, mis en jugement après avis d'un conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui était confiée sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et avoir fait tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur.

Art. 210. — Tout général, tout commandant d'une troupe armée qui capitule en rase campagne est puni :

De la peine de mort avec dégradation militaire, si la capitulation a eu pour résultat de faire poser les armes à sa troupe, ou si, avant de traiter verbalement ou par écrit, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur ;

De la destitution dans tous les autres cas.

M. le président au maréchal. — D. Comment vous appelez-vous? — R. Bazaine (François-Achille). — D. Votre âge? — R. 62 ans. — D. Où êtes-vous né? — R. A Versailles. — D. Votre profession? — R. Maréchal de France. — D. Votre dernier domicile? — R. Paris.

M. le président. — Avant de procéder à l'appel des témoins, je dois prévenir le commissaire du gouvernement et la défense que, vu la longueur des pièces à lire et de l'interrogatoire, les témoins seront autorisés à s'éloigner sans pouvoir rentrer dans la salle, mais tout en restant, au jour et à l'heure assignés, à la disposition du conseil, sous les peines ordinaires de droit, en cas qu'ils ne comparaisent pas.

Il n'y a pas d'opposition?

M<sup>e</sup> Lachaud. — Non, monsieur le président.

M. le général Pourcet, commissaire du gouvernement. — Nullement, monsieur le président.

Il est procédé à l'appel des témoins dont la liste a été publiée par les journaux.

Il est midi 40.

Nous avons reçu ce qui précède par la correspondance générale. Voici ce que nous recevons par notre correspondance spéciale :

« Le conseil de guerre siège dans la galerie centrale du grand Trianon, aménagée à l'usage de prétoire.

» Au haut de la salle est placé le bureau des juges militaires disposé en formes d'hémicycle.

» A gauche du bureau, devant une petite table, est la place de l'accusé, à côté duquel se tiennent ses défenseurs, M<sup>es</sup> Lachaud père et fils.

» A droite, le bureau des commissaires

du gouvernement, remplissant les fonctions de ministère public.

» Les bancs des témoins sont au milieu de la salle, de chaque côté. Le public, peu nombreux, occupe l'espace jusqu'au fond. »

A midi 40, le conseil au complet, y compris les juges suppléants, fait son entrée dans la salle. Les neuf généraux qui le composent sont en grand uniforme.

Le duc d'Aumale, président, déclare la séance ouverte, puis il donne l'ordre d'introduire le maréchal Bazaine.

Le maréchal, suivi de ses aides de camp, vient prendre place au fauteuil. Il est en petite tenue, avec le grand cordon de la Légion d'honneur; sa mâle physionomie ne trahit aucun signe d'émotion; un mouvement de curiosité se manifeste dans le public.

Sur l'invitation du président, le greffier donne lecture de l'ordre de mise en jugement signé par le ministre de la guerre, le 24 juillet 1873, puis il lit l'ordre du jour du gouverneur de Paris, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1873, fixant la composition du 1<sup>er</sup> conseil de guerre avec les modifications qu'elle a subies.

Le président procède à l'interrogatoire du maréchal, qui décline ses noms, ses prénoms et qualités.

Le greffier fait ensuite l'appel des témoins cités à la charge de l'accusé. Les premiers qui se présentent sont les maréchaux Canrobert et Lebœuf. Les témoins, après avoir répondu à l'appel, quittent successivement la salle.

Le maréchal Bazaine regarde un à un les témoins qui se présentent; sa figure est toujours impassible; quelquefois il se penche vers M<sup>e</sup> Lachaud auquel il dit un mot à propos des témoins. Plusieurs de ceux-ci font défaut.

Le maréchal n'a même pas un signe de dédain pour M. Gambetta, qui a le premier crié à la trahison contre lui. A l'appel du nom de M. Régnier, on regarde avec une attention particulière ce témoin qui a joué un rôle assez mystérieux dans l'affaire.

Le greffier appelle ensuite les témoins à décharge, dont le premier est M. Schneider, ancien président du Corps-Législatif. Une dizaine de généraux sont cités. M. Rouher manque à l'appel.

Après l'appel des témoins, qui a duré plus de trois quarts d'heure, le président invite le maréchal à se retirer et annonce que la séance est suspendue pour dix minutes.

La séance est reprise à deux heures moins cinq minutes. Le lieutenant-colonel de gendarmerie de service introduit le maréchal Bazaine.

Le président annonce qu'il a pris des mesures pour que les témoins défaillants soient cités de nouveau, se réservant d'apprécier les causes.

Avant la lecture du rapport, le président déclare qu'il va user de son pouvoir discrétionnaire pour faire lire préalablement certaines pièces.

Le greffier lit les états de service du maréchal Bazaine.

Le visage du maréchal témoigne de quelque émotion au souvenir de ses débuts militaires comme simple soldat, le 28 mars 1831, puis comme caporal à la fin de la même année.

## Faits divers.

LE VOL DES 300,000 FR. — ARRESTATION DU VOLÉ. — Paris est la ville de toutes les surprises. On n'a pas oublié ce vol d'une sacoche contenant pour 300,000 fr. de diamants opéré au restaurant de la rue Scribe, au préjudice du sieur Edward Peake.

M. Picot, juge d'instruction, vient de lancer un mandat d'arrêt contre le volé lui-même. L'enquête a révélé que les bijoux ne lui appartenaient pas, qu'il avait été simplement chargé de les vendre par divers marchands, et qu'il pourrait bien être le complice de ce fantastique Davis qui a laissé, on se le rappelle, la sacoche éventrée et les écrins vides dans une chambre du Grand-Hôtel.

La maîtresse du sieur Peake est également arrêtée, et une nouvelle, arrivée de Lyon, annonce l'arrestation dans cette ville du nommé Davis.

Cette affaire est suffisamment mystérieuse pour piquer vivement la curiosité publique. Il paraît que le sieur Peake n'a pas su,

dans la journée du vol, jouer assez bien la comédie du désespoir, et que c'est son indifférence qui a donné l'éveil à la justice.

\* \*

Le *Messenger du Midi* parle d'une citerne à vapeur que les ateliers des forges et chantiers de Toulon viennent de terminer pour le compte de l'Etat et à laquelle ont été apportés tous les perfectionnements.

Elle peut notamment naviguer rapidement avec toutes ses ressources et se rendre en tous lieux pour approvisionner d'eau potable les navires de guerre de toute dimension. Cette opération, pour un bâtiment du plus fort tonnage, peut être facilement exécutée dans une heure. Cette citerne, non-seulement contient 126,000 litres d'eau, mais elle est de plus munie d'une machine à effet multiple. La manœuvre consiste dans le renversement de la vapeur et dans un changement d'embrayage.

Quatre manches, ayant chacune un diamètre de 8 centimètres, servent à faire le plein en quelques minutes et repassent ensuite l'approvisionnement à bord du navire qu'il s'agit de ravitailler. Le mouvement se produit à l'aide de puissantes pompes aspirantes et refoulantes qui embarquent le liquide avec une extrême rapidité, et qui peuvent être également utilisées pour renflouer un navire en train de couler bas ou pour inonder un bâtiment menacé d'incendie.

La puissance de la machine permet de lancer quatre épaisses colonnes d'eau à plus de 10 mètres de hauteur.

Les essais préparatoires de cette citerne ont parfaitement réussi; il ne reste plus qu'à soumettre ce bateau-type à une expérience décisive devant la commission de recette.

\* \*

L'acteur Désiré qui vient de mourir, ayant enfoui, dans son jardin d'Asnières, un rat dont le bout de la queue seul sortait, fit croire à un camarade que c'était une plante grasse fort rare.

Un jour, Alphonse Karr imagina une plaisanterie analogue.

Il y avait à Etretat un jardinier très-expert en botanique, un maître-jardinier pour lequel la science des graines n'avait pas de mystère. Le père Jean ne manquait pas d'affirmer, chaque fois que l'occasion s'en présentait, qu'en fait de jardiniers il n'y en avait pas de plus forts que lui. L'auteur des *Guêpes* n'était pas bien convaincu, et un jour, prenant des œufs de hareng saur, il les fit sécher, les divisa par paquets, et remit les paquets au père Jean comme contenant des graines d'une rareté extrême qu'un de ses amis venait de lui envoyer d'Afrique.

— Plantez-moi cela dans un terreau, dit Karr à son jardinier, et ayez-en bien soin. Choisissez surtout l'endroit du jardin le plus exposé au soleil. Du reste, je m'en rapporte à votre expérience.

Le jardinier examina ces graines, les tourna et les retourna, puis machinalement, s'étant mouillé les doigts comme pour enfler des perles, il en prit quelques-unes et les porta à sa bouche. Horreur! Les graines avaient un affreux goût salé. Mais le père Jean était un jardinier malin. Il ne laissa rien voir de sa surprise et s'en fut planter ses graines.

Au bout de quelque temps, Karr lui en demanda des nouvelles.

— Elles ne vont pas mal, lui répondit le père Jean, elles poussent, elles poussent!

Et entraînant Karr dans un coin du jardin :

— Tenez, lui dit-il, voyez!...

Karr se baisse, et, au milieu d'une charmante bordure de vergissmeinnicht, il aperçoit... quoi?

Des têtes de harengs saurs!

C'est depuis ce jour seulement que l'auteur des *Guêpes* a cru à la botanique.

Pour les articles non signés : P. GODBY.

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 1873.

DÉCÈS.

Le 7. — Marie Lubain, journalière, 75 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Alexandrine Chastel, sans profession, 60 ans, épouse Jacques Morin, Grand'Rue.

Le 16. — Virginie Jeanneau, rentière, 76 ans, rue de la Gueule-du-Loup.

Le 17. — François Guyot, ex-garde-champêtre, 75 ans, rue de la Visitation.

Le 18. — Caroline-Marie Chevalier, sans profession, 30 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Renée Méchine, sans profession, 75 ans, veuve Pierre Mazé, rue de Fenet.

Le 22. — Suzanne Delalande, sans profession, 82 ans, veuve Etienne-Jean Girard, à Beaulieu. — Camille-Louise Faure, 6 ans, rue de Fenet.

Le 23. — Urbain Mayenne, bijoutier, 33 ans, rue de la Fidélité. — Pierre-François-Augustin Blain, marchand de charbon, 47 ans, rue des Basses-Perrières.

Le 24. — Françoise Ribière, sans profession, 73 ans, épouse Charles Arnault, à l'Hospice.

Le 26. — Alexandre Verdier, cordonnier, 27 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Anne Ragueneau, sans profession, 71 ans, veuve Étienne Taugourdeau, chemin Charnier. — Alexandre Millerand, journalier, 42 ans, à l'Hospice. — Marie Houtin, journalière, 80 ans, veuve Jean Thierry, à l'Hospice.

### GOVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN.

## EMPRUNT DE 1873

Autorisé par Firman de S. M. I. le Sultan

### 1,388,889 Obligations au Porteur

RAPPORTANT 30 FRANCS D'INTÉRÊTS ANNUELS, PAYABLES PAR SEMESTRE LES 1<sup>er</sup> AVRIL ET 1<sup>er</sup> OCTOBRE

### Ces Obligations sont émises à 297 fr. 50 c.

Remboursables à 500 francs en 33 ans par tirages semestriels.

Les tirages auront lieu publiquement à Paris, au siège de la Société de Crédit Mobilier, les 5 mars et 5 septembre de chaque année. Les Obligations sorties seront payables le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre suivants.

Les deux premiers tirages auront lieu en septembre 1874.

JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1873.

PAYABLES :			
25 fr.	» en souscrivant.....	25 fr.	»
77 50	lors de la répartition....	77 50	»
50	» du 1 <sup>er</sup> au 5 décembre 1873.....	50	»
50	» du 1 <sup>er</sup> au 5 janvier 1874.	50	»

50 » du 1<sup>er</sup> au 5 février 1874.. 50 »  
45 » le 1<sup>er</sup> avril 1874, et sous déduction du coupon de 15 fr. échéant à cette date..... 30 »

297 fr. 50 Somme réelle à verser 282 fr. 50

L'intérêt de 30 francs par obligation représente plus de 10 0/0 du prix d'émission. Avec la prime résultant de remboursements à 500 fr., le placement ressort à près de 12 0/0.

Une bonification de 5 francs sur le prix d'admission sera faite aux Souscripteurs qui désireront se libérer entièrement, à la répartition. Les autres Souscripteurs pourront escompter les trois derniers termes à raison de 6 0/0 l'an.

Les coupons d'intérêts et les obligations sorties au tirage sont payables en or à Paris, Londres et Constantinople.

### GARANTIES :

L'article 7 du Contrat est ainsi conçu : « Pour assurer le remboursement du présent Emprunt et le service des intérêts, le Gouvernement Impérial Ottoman assigne, outre sa garantie directe et générale, à titre d'affectation spéciale et jusqu'à due concurrence, les revenus ci-après, savoir :

1 <sup>o</sup> Dîme du vilayet du Danube.....	1.200.000 Fr.	30.000.000
2 <sup>o</sup> Taxe sur les moutons d'Anatolie....	750.000	18.750.000
3 <sup>o</sup> Excédant du produit de la régie des tabacs de Constantinople.....	300.000	7.500.000
4 <sup>o</sup> Dîmes du vilayet d'Angora.....	150.000	3.750.000
Total.....	2.400.000 Fr.	60.000.000

Il est expliqué toutefois que les dîmes et les taxes ci-dessus n<sup>os</sup> 1 et 2, étant affectés au service des Bons du Trésor créés en 1872, elles ne seront applicables au présent Emprunt qu'au fur et à mesure de l'extinction desdits Bons, aux époques et dans les conditions prescrites pour ce titre. En attendant comme garantie provisoire du présent Em-

prunt, et jusqu'à la libération des affectations qui précèdent, le Gouvernement Impérial Ottoman assigne les revenus suivants, qu'il déclare être libres de tout engagement antérieur, savoir :

1 <sup>o</sup> Dîmes des vilayets d'Erzeroum, de Tripoli (de Barbarie), de Crète, de Diarbekir et de Scutari (Albanie)..	600,000 fr.	15,000,000
2 <sup>o</sup> Produit du Tapon (droit de transmission des propriétés domaniales).....	500,000	12,500,000
3 <sup>o</sup> Quart du produit des Serghis des vilayets de l'Épire....	850,000	21,250,000
Total....	1,950,000 fr.	48,750,000

Aux termes de l'article 8, le produit des revenus donnés en garantie sera versé, jusqu'à concurrence de la somme représentant exactement l'annuité nécessaire au service de l'Emprunt, pour intérêt et amortissement, trente jours avant chaque échéance, entre les mains des contractants ou de leurs délégués à Constantinople.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

### A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

15, PLACE VENDÔME, A PARIS

### A LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

A LONDRES

ET

### A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

A CONSTANTINOPLE

Les Mercredi 8, Jeudi 9 et Vendredi 10 Octobre 1873

Elle sera ouverte en même temps dans les départements, chez les correspondants de la Société de Crédit Mobilier et dans les principales villes de l'Étranger.

Si le nombre des Obligations souscrites est supérieur à celui du montant total de l'Emprunt, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés

aux Souscripteurs, en échange de leur récépissé de versement, lors de la répartition.

Les titres définitifs au Porteur seront délivrés revêtus du timbre.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription pour la France, devront être adressées à la Société de Crédit Mobilier et accompagnées du premier versement. On peut verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de la Société de Crédit Mobilier. Déclaration faite au timbre le 19 septembre 1873.

### Marché de Saumur du 4 octobre.

Froment (l'h.) 77 k. 27 68	Graine trèfle 50	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74	— Luzerne 50	—
Seigle . . . . 75	16 75	Foin (h. bar.) 780
Orge . . . . 65	16	Luzerne — 780
Avoine h. bar. 50	11	Paille — 780
Fèves . . . . 75	16	Amandes . . 50
Pois blancs. 80	38	— cassées 50
— rouges. 80	38	Cire jaune. 50
Graine de lin. 70	—	Chanvre tillé (52 k. 500) —
Colza . . . . 65	24	Chanvre broyé
Chenevis. . . 50	14	Blanc . . . . .
Huile de noix 50 k.	—	Demi-couleur . . .
— chenevis 50	—	Brun. . . . .
— de lin. . . . 50	50	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	87 à 97
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1873.	1 <sup>re</sup> id.	60 à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	50 à 55
Saint-Léger et environs 1873.	1 <sup>re</sup> id.	50 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	45 à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 45
La Vienne, 1872. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	40 à 45

ROUGES (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 105
Champigny, 1872. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 125
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1872. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	100 à 130
Varrains, 1872. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Bourgueil, 1872. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1872. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	105 à 115
Chinon, 1872. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	95 à 105
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérm.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 OCTOBRE 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.							
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.					
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	57 83	»	»	55	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	815	»	»	»	10	C. gén. Transatlantique, j. juill.	292 50	»	»	2 50
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	82 50	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	647 00	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	447 50	»	»	2 50
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	377 50	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	400	»	»	»
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . .	685	»	17	50	»	Société autrichienne, j. janv. .	»	»	»	»
Emprunt 1872 . . . . .	93 30	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	351 25	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
— libéré . . . . .	92 90	»	10	»	Est, jouissance nov. . . . .	513 75	1	35	»	»	Orléans . . . . .	275 75	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	907 50	7	50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	273 75	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	405	»	2	50	Midi, jouissance juillet. . . .	590	»	2	50	»	Est . . . . .	269 75	»	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	437 50	»	1	95	Nord, jouissance juillet. . . .	1010	»	3	50	»	Nord . . . . .	280	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	286	»	1	50	Orléans, jouissance octobre. .	832 50	»	»	5	»	Ouest . . . . .	271	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . .	252	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. .	495	»	»	12	50	Midi . . . . .	271 25	»	»	»
Banque de France, j. juillet. . .	4225	»	»	10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	»	Deux-Charentes. . . . .	250	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . .	535	»	2	50	Compagnie parisienne du Gaz.	697 50	»	»	»	»	Vendée . . . . .	232	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	»	»	»	Société Immobilière, j. janv. .	14 50	1	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»	»											

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire, à Allonnes.

### A VENDRE

A L'ADJUDICATION, En l'étude dudit M<sup>e</sup> DENIEAU, Le dimanche 12 octobre 1873, à midi,

1<sup>o</sup> Trente-six pieds de beaux peupliers;  
2<sup>o</sup> Et quatorze pieds de noyers.

Complantés sur la terre du Bellay, commune d'Allonnes.

S'adresser, pour visiter, aux gardes de la propriété, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

### ON DEMANDE A EMPRUNTER

une somme de 11,000 fr. (5,000 et 6,000), pour rembourser deux prix de vente d'immeubles.

Subrogation dans le privilège des vendeurs.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DENIEAU. (388)

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Quarante-deux ares 24 centiares de pré, dans la prairie du Jugasteau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, joignant du midi la ferme des Tisonnières, du couchant la rue du Marais et du nord le marais de Saint-Lambert.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DENIEAU.

M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,

Et pour la Saint-Jean 1874,

Un logement et un moulin, dans le même enclos.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Présentement,

### UNE MAISON

Rue de l'Echelle,

Anciennement occupée par la Société du Fort.

S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

### A VENDRE

D'OCCASION,

### BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

### A CÉDER

FONDS DE CIRIER. S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS  
SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY



POUDRETTE DE BONDY NITRÉE ENRICHIE  
90 fr. en vrac à la Voirie. (sacs perdus). } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.  
90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

ENGRAIS RICHE DE BONDY  
DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.  
PAIEMENT : 1<sup>o</sup> comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2<sup>o</sup> traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3<sup>o</sup> traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTIER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

### Changement de Domicile.

## M. DURAND

ARQUEBUSIER, Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand, A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand.

Fusils Lefaucheur et a baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc.

Grand choix d'articles de chasse.

Entrepôt de poudres et de plomb.

Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes.

Grand dépôt de feux d'artifice.

## VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8<sup>o</sup>.

Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.

Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 50 vol. in-8<sup>o</sup>.

Conférences d'Angers, belle édition.

Histoire ancienne, } par ROLLIN.

— romaine, }

MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.

Rue du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.